

Débroussaillage

Information sur les obligations légales de débroussaillage

Le débroussaillage est un élément essentiel pour la prévention et pour la lutte contre les incendies de forêts. Les retours d'expérience réalisés après les incendies ont montré que cette mesure est efficace pour limiter les dommages causés aux constructions et faciliter l'action des services d'incendie et de secours.

Le bilan des incendies des deux dernières périodes estivales dans notre région a mis en évidence la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Un film présentant les objectifs et l'intérêt du débroussaillage a été réalisé par l'Entente pour la forêt méditerranéenne : <https://www.youtube.com/watch?v=7988uMqrtmE>

Je vous invite à également à visiter la page du site internet des services de l'État consacrée à la réglementation départementale à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-au-debroussaillage-a6265.html> et/ou passer à la mairie vous procurer le guide du débroussaillage réalisé par syndicat mixte de défense et de valorisation forestière.